



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi
Secteur de l'Éducation et de la Formation

Ministère de
l'Éducation nationale
(MEN)

Ministère de
l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de
l'Innovation
(MESRI)

Ministère de la
Femme, de la Famille
et de la Protection
des Enfants (MFFPE)

Ministère de la
Formation
professionnelle, de
l'Apprentissage et de
l'Insertion (MFPAI)

PACTE DE PARTENARIAT POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DU SENEGAL

Version du 26 mai 2023

INTRODUCTION GÉNÉRALE	2
1. LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET LES DÉFIS	2
2. LA RÉFORME PRIORITAIRE	4
2.1. Justifications du choix de la Réforme prioritaire	4
2.2. Description de la réforme : « RÉDUIRE LES VULNÉRABILITÉS ET LES DISPARITÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES APPRENTISSAGES »	9
2.3. La réforme prioritaire et les facteurs favorables	11
2.4. Théorie du changement	14
3. ALIGNEMENT ET HARMONISATION DES RESSOURCES DES PARTENAIRES	17
3.1. L'appui budgétaire sectoriel (ABS) : instrument d'alignement	17
3.2. Tableau des financements nationaux récents	17
3.3. Tableau des financements extérieurs	18
3.3.1. Les financements en cours	18
3.3.2. Les financements anticipés	20
3.4. Emploi des ressources du PME	20
3.4.1. Appui en renforcement des capacités SCG	20
3.4.2. Appui pour la transformation du système STG et le Fonds à effet multiplicateur	21
3.4.3. Décaissement financement complémentaire du STG	21
4. SUIVI - ÉVALUATION	21
4.1. Le Dispositif de suivi	21
4.2. Les outils de suivi évaluation	22
4.3. Les indicateurs de suivi évaluation	22
4.4. Apprentissage	23
ANNEXES :	24
Annexe 1 : Indicateurs de flux désagrégés par sexe	25
Annexe 2 : Matrice des indicateurs de suivi du Pacte de partenariat	28

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'élaboration du pacte de partenariat a débuté dès la réception de la lettre de notification indiquant que le Sénégal pouvait entamer le processus d'accès à un financement pour la transformation du système éducatif. Cette lettre a été partagée aux différentes familles d'acteurs pour information et appropriation. Dans ce même sillage, le modèle opérationnel du financement du Partenariat Mondiale pour l'Education (PME) a été présenté par le représentant pays au cours d'une réunion tenue en ligne le 27 octobre 2021 avec la participation des membres du Comité directeur du Groupe National des Partenaires de l'Education et de la Formation (GNPEF).

Les autorités du Sénégal ont, dans le cadre de la préparation du Pacte de Partenariat, mobilisé les ministères du secteur de l'Éducation et de la Formation et les partenaires à une réflexion collective sur les réformes les plus capitales et sur les conditions nécessaires à leur conduite (examen des facteurs favorables). Une équipe technique sectorielle élargie aux partenaires techniques et financiers a été mise en place par la note d'information N° 00001113 /MEN/SG/DPRE/DSE/dt du 23 décembre 2022 afin de produire l'ensemble des documents nécessaires à la mobilisation des fonds du PME pour lesquels le pays est éligible, et de formuler un pacte de partenariat. En vue d'accélérer l'élaboration du Pacte, une équipe restreinte a été mise en place pour appuyer l'équipe technique sectorielle. Les propositions de l'équipe restreinte sont partagées avec l'équipe technique sectorielle pour pré validation. Le draft de pacte de partenariat ainsi obtenu suit le processus suivant :

- transmission au PME pour évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) ;
- Prise en charge par la partie nationale des commentaires du Groupe Technique Consultatif indépendant
- Validation technique par le GNPEF
- Adoption par le Gouvernement du Sénégal
- Endossement par les PTF
- Transmission du document final au PME

Ce pacte constitue une déclaration d'intention décrivant la manière dont les partenaires œuvreront ensemble pour accompagner un processus de réforme à l'échelle du système, depuis la formulation des politiques jusqu'à leur mise en œuvre¹. Ainsi, il permettra d'aligner les partenaires et les ressources sur les éléments de la réforme retenue comme prioritaire et servira de référence aux engagements financiers et techniques des différentes parties prenantes, ainsi que du financement national soutenant ladite réforme.

1. LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET LES DÉFIS

Le processus de formulation du Pacte de Partenariat a démarré avec une analyse des facteurs favorables. Cela a permis de hiérarchiser ces facteurs en fonction des défis qu'il convient d'adresser. L'analyse qui en est donnée ici est succincte, il faut se reporter à la fiche complète d'analyse des facteurs favorables pour en connaître le contenu complet. L'analyse menée au niveau du pays a été évaluée par le GCTI mis en place par le PME.

¹ Guide de préparation du pacte de partenariat page 7

L'examen de cette analyse et de l'évaluation qui en a été faite, montrent que le pays et le GCTI se retrouvent sur une priorité haute, en l'occurrence *mobilisation et allocation coordonnée des financements*. Toutefois, le Sénégal a aussi accordé une priorité haute au domaine *volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation*.

Le groupe consultatif accorde comme précité une priorité élevée à la mobilisation coordonnée des ressources et le justifie par la difficulté pour le pays d'encourager un plus grand nombre de partenaires de développement à utiliser des modalités harmonisées et alignées. Il estime que la résolution de ces défis devrait permettre de transformer le système éducatif sénégalais en améliorant l'efficacité du financement international et en veillant à ce que les financements (nationaux et internationaux) atteignent les communautés les plus vulnérables et marginalisées afin de réaliser les objectifs du plan de développement de l'éducation.

Le Groupe estime que « le volume du financement intérieur de l'éducation au Sénégal est l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne. Cependant, les inefficiences entraînent un important gaspillage des ressources qui pourraient être mieux utilisées. Compte tenu de ces défis significatifs en matière d'efficacité ainsi que des défis susmentionnés en matière d'équité, certaines régions étant très en retard par rapport à d'autres en termes d'accès et de résultats d'apprentissage, et du fait que moins de 40 % du budget est consacré à l'enseignement primaire, le GCTI considère ce facteur favorable comme une **priorité MOYENNE** »

Le Gouvernement et ses partenaires locaux estiment que la transformation du système passe nécessairement par une meilleure mobilisation et allocation en ressources financières suffisantes au secteur de l'éducation et de la formation.

Pour ce faire, il faut, concernant la première priorité :

- l'arrimage de l'exécution des ressources extérieures sur les modalités d'exécution du budget de l'état;
- l'institutionnalisation d'un dialogue entre le secteur et le ministère des finances sur le volume financier à allouer au secteur sur les Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS);
- la mobilisation de financement des collectivités territoriales et la mise en place d'un cadre réglementaire pour une bonne affectation de ces ressources dans le secteur de l'éducation.

Pour ce qui est de la seconde priorité :

- la fongibilité des enveloppes budgétaires entre projets dans le même programme et entre ministères dans le même secteur pour permettre la dotation des ministères, des programmes en fonction des besoins exprimés et non en fonction d'une enveloppe indicative;
- l'adoption de textes réglementaires définissant des critères pour une allocation équitable des ressources budgétaires;
- le développement d'outils pour voir comment l'allocation interne a été réalisée;
- la systématisation des audits et des contrôles de gestion à travers l'application des cadres juridiques pour la gestion des finances publiques en vue d'un renforcement de l'efficacité des dépenses et la reddition des comptes avec une plus grande responsabilisation des acteurs.

L'analyse des facteurs favorables a amené les autorités et leurs partenaires à identifier trois résultats stratégiques pouvant potentiellement transformer le système éducatif sénégalais.

Ces résultats stratégiques sont associés à autant de défis. Le tableau suivant en donne une description succincte².

<p>Résultat 1 : égalité homme femme, filles/garçons et équité³</p>	<p>Absence d'un modèle inclusif pour un égal exercice des droits d'éducation de qualité pour les filles / femmes et les garçons / hommes caractérisée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inexistence d'un document plan stratégique équité, égalité hommes/femmes (EEFH), spécifique au secteur et d'un plan d'institutionnalisation de l'EEFH ; - La faible prise en compte de l'EEHF dans la chaîne de planification, programmation, budgétisation et suivi & évaluation (PPBSE) ; - Le niveau d'influence relativement faible des mécanismes institutionnels chargés de l'EEHF (CGE, Bureaux genre) - Le faible développement d'une culture d'égalité femme-homme, fille-garçon et d'équité ; - La persistance des violences en milieu scolaire et des normes socio culturelles et leur impact sur le maintien des filles dans certaines régions ; - Le faible niveau de représentation des femmes dans les postes stratégiques ; - L'absence d'un cadre partenarial dans le domaine de l'égalité femme-homme, fille-garçon et d'équité pour assurer la coordination des actions ; - La carence du cadre réglementaire ; - L'inadaptation de l'environnement scolaire à cause de la faiblesse des investissements.
<p>Résultat 2 : Enseignement de qualité</p>	<p>Faiblesse des performances des apprenants, caractérisée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des disparités importantes des apprentissages des élèves (filles/garçons) entre Académies, écoles, urbain et rural et particulièrement dans les domaines scientifiques ; - un déficit dans le suivi-encadrement des apprentissages (absence de détection des vulnérabilités des apprentissages, insuffisance des évaluations, absence de culture de remédiation, etc.); - une faiblesse du suivi-encadrement des enseignants sur le plan pédagogique et la gestion de la classe ; - des inégalités dans l'allocation des ressources y compris pédagogiques ;
<p>Résultat 3 : Accès à l'éducation</p>	<p>Offre insuffisante, inappropriée et mal maîtrisée, caractérisée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre insuffisante et peu diversifiée ; - Un environnement scolaire peu favorable ; - Un nombre élevé d'enfants hors-système.

L'atteinte des résultats stratégiques retenus suppose la conduite de réformes. Il est donc nécessaire de savoir si les conditions préalables à cette conduite sont réunies ou appellent des renforcements. De même, il est nécessaire d'en retenir une pour le premier pacte de partenariat entre le Gouvernement et ses partenaires.

2. LA RÉFORME PRIORITAIRE

2.1. Justifications du choix de la Réforme prioritaire

Les autorités du Sénégal ont opté pour le choix d'une réforme ayant pour objectif d'améliorer la qualité des apprentissages. Pour cela, il est nécessaire d'approfondir le diagnostic sur la

² Tableau repris à partir de l'analyse des facteurs favorables et amélioré dans la perspective de la réforme prioritaire retenue

³ Égalité genre dans le document de l'analyse des facteurs favorables adapté en fonction du contexte actuel du Sénégal

qualité en s'appuyant sur les résultats des évaluations des apprentissages des élèves et des données disponibles pour orienter cette réforme.

Pour ce qui est de l'équité filles garçons, les performances du système éducatif montrent des défis persistants dans l'accès à des apprentissages équitables et de qualité. Le RNSE 2022, montre qu'à l'élémentaire, les indices de parité du TBA et du TBS sont respectivement de 1,18 et 1,20 en faveur des filles, avec des variations selon les zones tandis que dans le moyen général, la parité est atteinte pour le taux de transition CM2/6^{ème} (0,99) ; quant au TBS, il est de 1,22 en faveur des filles. Pour ce qui est des indicateurs de flux, les filles ont de meilleurs résultats que les garçons dans la plupart des académies (voir graphiques en annexe 1). En effet, les taux d'abandon sont plus marqués chez les garçons que chez les filles dans toutes les régions du Sénégal tant au primaire qu'au moyen. Par contre, les filles sont moins présentes au secondaire comme dans les filières scientifiques et réussissent moins que les garçons. Il faudrait également considérer le taux de déperdition plus important des filles au niveau du secondaire général, dans les filières scientifiques et au cycle universitaire. Un tel constat mérite une attention particulière en vue d'équilibrer les performances des filles et des garçons aux cycles élémentaire, moyen et secondaire, au niveau de l'accès, du maintien et de la réussite.

Les obstacles qui freinent la scolarisation des filles et des garçons diffèrent. Pour ceux qui impactent les filles on peut citer : i) la qualité des infrastructures scolaires (manque d'eau, entretien des blocs sanitaires du fait de leurs liens avec la gestion de l'hygiène menstruelle) ; ii) l'éloignement de l'école de la résidence et prévalence des violences basées sur le genre sur le trajet, et; iii) les représentations et les rôles différenciés des filles et des garçons dans leur famille et leur milieu qui amènent les filles dès leur plus jeune âge à assumer les tâches domestiques et à prendre soin des autres, réduisant d'autant le temps consacré aux études. À cela s'ajoute les mariages forcés, les mariages précoces⁴, les grossesses non désirées et tout autre type de violences physiques et sexuelles. Les garçons, pour leur part, sont particulièrement touchés par l'exploitation économique et les coûts d'opportunité pour leurs familles dans les régions minières, pastorales, côtières (pêche) et dans les zones urbaines (petit commerce).

Pour ce qui est de la qualité des apprentissages, il apparaît que le système éducatif sénégalais fait face à de nombreux défis devenant de plus en plus pressants.

L'enquête sur les indicateurs de prestation de services⁵ réalisée par la Banque Mondiale en 2021, montre des disparités d'acquisition entre les élèves des zones rurales et ceux des zones urbaines en Mathématiques et en français en faveur des derniers. L'écart est de plus de 11 points en français.

Les résultats de l'évaluation (PASEC-2019) montrent que 35% des enfants en 6^{ème} année d'étude n'ont pas acquis une compétence suffisante en mathématiques et 25,3% en lecture. Les résultats de l'évaluation internationale des apprentissages du Programme International pour le Suivi des Acquis des Elèves pour le Développement (PISA-D), réalisée en 2017 auprès des jeunes de 15 ans, restent faibles et indiquent que les apprentissages sont encore plus

⁴ L'âge légal du mariage pour les filles est fixé à 16 ans, alors qu'il est de 18 ans pour les garçons selon le Code de la famille.

⁵ IPS 2021 Sénégal

faibles pour les enfants issus des ménages les plus pauvres et du milieu rural. En effet, 85,8 % des élèves ont obtenu des performances peu satisfaisantes dans au moins l'un des domaines d'évaluation, à savoir la compréhension de l'écrit, les mathématiques et les sciences. En revanche, dans les pays de l'OCDE⁶, seulement 13 % des élèves ont obtenu des résultats similaires⁷.

Les performances du système éducatif sont très affectées par les fortes disparités entre Académies, entre zones (rural, urbain) et entre populations (riche/pauvre, filles/garçons, handicapés, etc.), au niveau de la rétention et de la réussite des apprentissages et des parcours.

Les différentes zones géographiques du Sénégal fournissent des scores très inégaux, aussi bien en compréhension de l'écrit qu'en mathématiques avec une dominance des filles en lecture et celle des garçons en mathématiques. Au niveau des différentes zones cibles de l'évaluation PASEC 2019, les scores sont toujours en faveur des filles (centre 56,85 ; nord 58,99 ; ouest 57,35 ; sud-est 54,69). Ces scores contrastent nettement avec ceux enregistrés dans la zone sud-ouest (44,50) largement en-dessous de la moyenne nationale (55,32).

C'est ainsi que les zones du Sud-Ouest et du Sud-Est⁸ constituent la partie du Sénégal où l'on retrouve la plus grande proportion d'élèves située sous le Niveau 1 en langue⁹ et en mathématiques¹⁰ en début de scolarité. Ce sous Niveau 1 est caractérisé par la présence d'élèves disposant de compétences que l'on pourrait qualifier de « fragiles » ou qui font montre de très peu de compétences en langue et ou en Mathématiques en début de scolarité.

Relativement à l'aspect socioéconomique un déséquilibre important est noté entre les zones proches de la capitale et celles qui sont périphériques. La zone Ouest, avec l'indice de niveau socioéconomique le plus élevé (59,9), regroupe les académies de Dakar, Pikine-Guédiawaye, Rufisque et de Thiès. Elle dispose de plus d'élèves (60,16%) ayant réussi le niveau 4, suivie de la zone Nord qui regroupe les académies de Louga, Saint Louis et Matam (indice de 56,3), compte 43,48% d'élèves ayant réussi le niveau 4. La zone Sud-Ouest (Ziguinchor, Sedhiou, Kolda) quant à elle n'enregistre que 13,19% d'élèves de fin de Primaire au niveau 4 de l'évaluation PASEC19 (indice de 52,1).

De légères différences en termes de qualité des apprentissages apparaissent entre filles et garçons selon les résultats de l'évaluation. En effet, les performances en lecture des filles et des garçons sont à peu près identiques au niveau national en début de scolarité. En mathématiques, les performances au niveau national sont légèrement en faveur des garçons avec un score de 568,68 contre 550,31 pour les filles. En fin de scolarité, la différence moyenne de scores entre les filles et les garçons est insignifiante en lecture comme en mathématiques.

Aussi bien en début qu'en fin de scolarité, la variance des scores entre écoles est supérieure à la variance des scores entre élèves sauf en mathématiques en début de scolarité. Cela signifie que la variation des performances s'explique Par les disparités au niveau des écoles.

⁶ Organisation de Coopération et de Développement économique

⁷ Rapport PISA-D 2017 au Sénégal

⁸ Cette zone comprend les académies de Kedougou et de Tambacounda

⁹ Respectivement 10,9% et 10,1% des enfants en 2^{ème} année de l'élémentaire

¹⁰ Respectivement 11,1% et 10,5% des enfants en 2^{ème} année de l'élémentaire

Cette situation peut provenir de la localisation des écoles (urbaine ou rurale)¹¹, du type d'écoles (public, privé), de leur dotation en équipement adéquat pour les apprentissages entre autres.

Les évaluations donnent aussi des indications sur les raisons de la faible performance de certains élèves. Il apparaît qu'en début de scolarité, les élèves des écoles n'ayant pas connu de grèves performant mieux en mathématiques que ceux des écoles ayant connu des mouvements de grèves avec un gain de 3 points de pourcentage en lecture et 36,4 en mathématiques. Les enfants sénégalais perdent en moyenne 40 jours de scolarités (à cause des grèves, des inondations, d'événements politiques, etc.), ce qui a des conséquences sur le temps d'apprentissage et sur les acquisitions des élèves, défavorisant plus ceux qui ne disposent pas d'aide à domicile.

D'autres facteurs expliquent, également, les différences d'apprentissage entre les élèves. C'est ainsi qu'en début de scolarité, la différence moyenne de performances en lecture et en mathématiques entre les élèves dont le directeur d'école est une femme et ceux dont le directeur d'école est un homme est significative et est en faveur des élèves des écoles dirigées par les femmes. Cette situation est notée dans les différentes zones de l'évaluation (Zones Nord, Ouest, Centre, Sud-est et Sud-ouest). Cette différence de performance en faveur des écoles dirigées par les femmes est encore plus significative en lecture dans les zones Ouest, Nord et Centre. Les efforts pour plus d'égalité et d'équité entre les enseignantes et enseignants dans les fonctions dirigeantes devraient être poursuivis et renforcés.

Une autre explication des disparités des apprentissages est le niveau d'instruction des parents. On constate qu'au Sénégal 41,6% des élèves ont un parent qui sait lire contre 34% les deux parents. La zone Sud-Est qui enregistre des performances faibles présente la plus forte proportion d'élèves vivant avec un seul parent alphabétisé (46,5%) tandis que la zone Ouest se révèle comme celle ayant la proportion la plus élevée d'élèves vivant avec deux parents alphabétisés (45,4%), ce qui est cohérent avec les résultats enregistrés par cette région.

De même, l'implication des communautés dans l'accompagnement de la réduction des vulnérabilités d'apprentissage, apparaît comme sans influence sur les performances des élèves sauf dans la zone Centre où elle est positive¹². Il est donc intéressant d'étudier cet aspect et de le partager avec les autres zones du pays.

Cette évaluation a aussi révélé que 30% des écoles n'ont aucun schéma de prise en charge des élèves en difficulté ; ce qui est assez préoccupant au vu des efforts consentis par le ministère de l'éducation pour la mise en place de projets d'école articulés aux projets pédagogiques afin de venir en aide aux élèves trainant des lacunes d'apprentissage.

Il apparaît donc une faible responsabilisation, par le niveau central, des acteurs du niveau déconcentré et décentralisé qui n'assument pas leurs responsabilités dans l'identification et la prise de décisions de remédiation par rapport aux questions de vulnérabilité et d'équité dans les apprentissages.

¹¹ Au niveau national, un écart de 47 points est noté en lecture et 34 points en mathématiques en faveur des élèves qui ne participent pas aux activités agricoles donc du milieu rural

¹² Ecart de 126 points en lecture en faveur des écoles entretenant des relations avec les parents d'élèves et la communauté et 135 points en mathématiques (PASEC 2019)

L'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal (septembre 2021), au primaire public, fait apparaître que les effectifs pléthoriques (37,8%) dans les classes, l'insuffisance de livres et/ou de fournitures (35,5%) puis l'absentéisme des enseignants ou la grève (32,5%) sont les problèmes les plus fréquemment évoqués par les élèves pour expliquer la faiblesse de leurs résultats.

L'enquête relative aux indicateurs de prestation de services 2021 fournit aussi des facteurs explicatifs du faible niveau d'apprentissage des élèves :

- la majorité des écoles (80%) ne disposent pas des infrastructures scolaires minimales ;
- le ratio élèves/professeur est passé de 28 à 42 entre 2010 et 2021 ;
- les écoles n'ont pas assez de manuels pour leurs élèves ;
- la plupart des écoles ne disposent pas du matériel pédagogique minimal ;
- près d'un quart des salles de classe ne respecte pas le nombre d'élèves prévu par table-banc;
- les classes à double vacation n'ont toujours pas été supprimées, et les classes multiniveaux sont courantes dans les écoles publiques ;
- la capacité des enseignants est faible dans la mesure où ils peinent à obtenir 50 % des points totaux aux évaluations pédagogiques, avec une note moyenne d'environ 40 points sur 100 ;
- les visites surprises révèlent que l'absentéisme des enseignants est relativement élevé (8,4 %).

L'inefficacité des processus de suivi et de prise de décisions est l'une des conséquences de la faiblesse du suivi des progrès. C'est pourquoi les dispositifs de repérages précoces au niveau des écoles et de prise en charge des élèves en difficulté d'apprentissage sont insuffisamment efficaces. L'insuffisance des évaluations harmonisées régulières ne favorise pas la disponibilité de résultats nécessaires au pilotage de la qualité.

La qualité des plans d'actions régionaux ne favorise pas le ciblage et la mise en cohérence des différentes interventions pour réduire les vulnérabilités. Il apparaît également une faible harmonisation et alignement des financements extérieurs disponibles pour permettre d'avoir un impact suffisant sur la réduction des vulnérabilités. De même, les faiblesses constatées dans la coordination des interventions ne permettent pas d'assurer un meilleur ciblage des poches de vulnérabilités.

En effet, de nombreux projets et programmes proposant une multitude de solutions aux dysfonctionnements soulevés par les deux évaluations groupées du PASEC ont été mis en œuvre. Ceci a eu pour conséquence la cohabitation de plusieurs ébauches de solution sans une réflexion approfondie sur la cohérence globale du champ d'intervention. La dernière évaluation PASEC a encore montré que la pluralité des projets et programmes sectoriels dans une zone donnée, ne se traduit pas nécessairement par une performance substantielle des élèves et des écoles. Les zones « Sud-ouest » et « Sud-est » qui bénéficient d'une multitude de projets et de programmes ont enregistré des performances plus faibles que d'autres zones qui en bénéficient moins. Ces résultats amènent à s'interroger sur l'efficacité de l'utilisation des ressources, d'où la nécessité de recadrer la gestion des projets et le pilotage des programmes transversaux dans le secteur de l'éducation et que les pratiques soient harmonisées pour favoriser l'équité et la réduction des vulnérabilités.

Il apparaît donc nécessaire qu'une politique soit mise en place pour cibler les couches vulnérables pour vaincre les inégalités, pour booster sur tout le territoire national les performances scolaires.

C'est pour ces raisons que les Ministères en charge du secteur et leurs partenaires ont opté pour le choix d'une réforme prioritaire à inscrire dans le premier pacte de partenariat.

2.2. Description de la réforme : « RÉDUIRE LES VULNÉRABILITÉS ET LES DISPARITÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES APPRENTISSAGES »

La réforme prioritaire retenue vise, à travers la réduction des inégalités et des vulnérabilités, à améliorer la qualité des apprentissages. Pour sa mise en œuvre, trois axes stratégiques ont été identifiés pour asseoir des dispositifs qui permettent d'identifier et d'adresser les difficultés d'apprentissages qui sont dues à des vulnérabilités ou à des disparités dans l'allocation des moyens ou dans la gestion. Les axes stratégiques interagissent et doivent être conçus et mis en œuvre en synergie.

Axe 1 : Amélioration du pilotage de la qualité au niveau déconcentré par une meilleure prise en charge des questions de vulnérabilités et de disparités

Cet axe vise à renforcer les capacités des administrations déconcentrées (IA, IEF, coordination régionale de la petite enfance) à détecter les vulnérabilités, à identifier et mettre en place des mesures pour les réduire et à tenir compte de l'équité dans la planification et dans la distribution des intrants qui sont mis à leur disposition. Pour ce faire, il est nécessaire que les structures du niveau déconcentré disposent et utilisent des mécanismes de pilotage de la qualité qui prennent en compte les vulnérabilités et les disparités, notamment entre filles/garçons. Les projets académiques et les contrats de performances, actuellement à l'expérimentation dans certaines académies, seront généralisés et devront s'appuyer sur un ciblage des inégalités et des vulnérabilités. La révision des critères de la carte scolaire, la cartographie des vulnérabilités en cours d'élaboration, l'immatriculation des élèves et les tableaux de bord permettront aux structures déconcentrées de mieux cerner les vulnérabilités et les disparités dans leur zone d'intervention. Ceci leur permettra aussi de disposer de projet académique intégrant les enjeux d'égalité et de vulnérabilité. Les organes de gestion au niveau déconcentré seront redynamisés et/ou mis en place si nécessaire à l'effet d'accompagner le suivi et le pilotage de la mise en œuvre des projets académiques.

Les projets académiques seront élaborés avec les parties prenantes à l'effet de mobiliser les financements nécessaires et particulièrement à la mise en œuvre des activités visant la réduction des vulnérabilités et des disparités, notamment entre filles et garçons.

Une attention particulière sera accordée aux besoins différenciés des académies en retard sur les indicateurs de qualité et d'équité notamment au niveau du moyen. En effet, à ce niveau, les taux d'achèvement sont en faveur des filles sauf dans trois régions : Kédougou (IP : 0,67), Sédhiou (IP : 0,81), Kolda (IP : 0,95). Les taux d'achèvement les plus bas chez les garçons se trouvent dans les régions de Kaffrine (15,8%), Diourbel (16,6%), Matam (16,6%), Tambacounda (19,5%) et Louga (21,1%). Dans les régions de Thiès, Fatick et Dakar, un garçon sur deux ne termine pas le cycle moyen. Les taux d'abandon sont plus élevés pour les filles dans les régions de Kédougou (25,2%), Kolda (15,2%), Diourbel (14%) et Sédhiou (13,2%) alors

qu'ils sont plus élevés chez les garçons dans les régions de Kédougou (18%), Tambacounda (15,5%), Kolda (15,3%) et Matam (13%).

Des dispositions seront prises à l'effet d'accompagner les académies dans l'utilisation des financements qui leur sont alloués.

Ce processus s'accompagnera par la redynamisation des dispositifs de suivi et d'évaluation pour renforcer la redevabilité des structures déconcentrées. Pour cela, il sera nécessaire de mettre en place les dispositions idoines pour que les instances de suivi et d'évaluation soient fonctionnelles à tous les niveaux et que les résultats soient régulièrement disponibles et diffusés à tous les acteurs pour favoriser la prise de décisions adéquates.

Axe 2 : Renforcement de l'implication des acteurs locaux dans l'accompagnement de la définition et la mise en place de stratégies de remédiations pour favoriser les apprentissages des garçons/filles.

Cet axe se concentre sur l'école/établissement et vise à renforcer les capacités des acteurs à ce niveau dans l'identification des vulnérabilités et des disparités d'apprentissage et des mesures de remédiation nécessaires.

Le renforcement de l'implication des communautés et des acteurs locaux dans l'accompagnement de la définition et de la mise en place de stratégies de remédiations pour favoriser les apprentissages est aussi un gage de réussite de cette réforme. Pour cela, des stratégies endossées par les acteurs locaux seront définies et mises en œuvre dans les établissements et écoles prioritaires pour réduire les vulnérabilités et les disparités d'apprentissage, notamment entre garçons/filles. Ces stratégies s'appuient et s'accompagnent sur des données collectées à travers un mécanisme de repérage précoce des enfants vulnérables ou en situation de décrochage scolaire qui sera mis en place au niveau de chaque école / établissement avec l'appui des CGE¹³. Ce mécanisme pourra s'appuyer sur les enseignants référents formés au repérage des violences basées sur le sexe des élèves, les OVDS¹⁴ et les CAVE¹⁵ qui comprennent déjà des représentants des communautés. Les projets d'école / établissement approuvés par les partenaires de l'école vont tenir compte de la mise en œuvre d'un dispositif de remédiation en faveur des enfants en situation de décrochage scolaire et qui s'appuie sur les enseignants dont les capacités seront renforcées à cet effet. Les écoles et établissements ciblés vont bénéficier de ressources adéquates pour la mise en œuvre de leur projet d'école / établissement. Ces ressources peuvent porter sur des dotations en enseignants, en matériels didactiques et pédagogiques et si nécessaire la mise aux normes de leur infrastructure ou l'ouverture d'une cantine.

La Cellule Equité Egalité Homme et Femme et les Bureaux Partenariat, Communication Genre aux niveaux des IA et des IEF en rapport avec les Réseaux des femmes enseignantes des académies, l'Association des Femmes du Ministère de l'Education nationale (AFMEN) et le Comité national des Enseignantes pour la Scolarisation des Filles (CNEPSCOFI), seront sollicités à l'effet de promouvoir et d'accompagner les écoles et établissements dans la mise en œuvre et le suivi de leurs projets.

¹³ Comité de Gestion d'école ou Conseil de Gestion d'établissement

¹⁴ Observatoire de la Vulnérabilité à la Déperdition Scolaire

¹⁵ Cellules d'Alerte, de Veille et d'Écoute

Axe 3 : Amélioration de la gouvernance du secteur (données probantes, coordination, harmonisation, alignement et efficacité des dépenses)

L'objectif de cet axe est d'adresser les défis identifiés dans l'analyse des facteurs favorables pour améliorer la mise en œuvre des politiques du secteur. Il s'agira de :

- Mettre en œuvre des activités pour permettre la disponibilité régulière de données désagrégées selon le sexe, le type de handicap, la région/sous-région, etc. sur les acquisitions des élèves/apprenant(e)s et sur les obstacles qui sont liés à leur sexe. Il s'agira de mener des évaluations régulières des apprentissages des élèves/apprenant(e)s et de mener des études spécifiques. Les résultats de ces évaluations et études seront utilisés en vue de définir les priorités d'interventions qui seront intégrées dans les plans d'actions des différents intervenants (administrations centrale et déconcentrée et des écoles) ;
- Mettre en œuvre des modalités de programmation (Plan d'actions pluriannuel budgétisé, matrice d'indicateurs commune pour les ABS) pour permettre l'alignement et l'harmonisation des interventions des différents partenaires financiers du secteur en complémentarité des ressources de l'Etat en vue d'orienter les financements vers les priorités pour la réduction des vulnérabilités et des disparités d'apprentissage;
- Mettre en place des mécanismes de suivi et de supervision conjoints des partenaires techniques et financiers à la fois aux niveaux central et déconcentré pour garantir une meilleure harmonisation de leurs interventions avec les dispositifs nationaux ;
- Définir et mettre en place des critères d'allocation des ressources (intrants et budget) tenant davantage compte des vulnérabilités et des disparités, notamment entre garçons/filles (budgétisation sensible au genre, tenant compte de la chaîne PPPBSE¹⁶). Ceci va porter aussi bien sur les ressources financières que sur les critères d'allocation des enseignants, du matériel didactique et pédagogique mais aussi des infrastructures. Ces critères seront connus de tous et leur application sera rendue publique ;
- Les processus de suivi et de prise de décisions seront renforcés pour redynamiser la coordination aux niveaux central et déconcentré. Pour cela, les recommandations de l'évaluation du dispositif de coordination et du suivi retenues dans la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités financé sur les fonds SCG seront utilisées pour améliorer les dispositifs existants. En conséquence, la périodicité des rencontres entre les administrations du secteur et leurs partenaires sera plus régulière pour renforcer le suivi et le pilotage de la politique éducative avec un accent particulier sur la réforme prioritaire. L'atteinte des objectifs passe nécessairement par la redynamisation des différentes instances de coordination au niveau déconcentré.

2.3. La réforme prioritaire et les facteurs favorables

Le tableau ci-dessous présente, pour chacun des facteurs favorables jugés prioritaires, les principaux dysfonctionnements constatés et comment ils sont adressés dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme.

¹⁶ Politique, planification, programmation, budgétisation et suivi évaluation

Facteurs favorables	Dysfonctionnements constatés	Prise en compte dans la mise en œuvre de la réforme
Données et éléments factuels	La réduction des vulnérabilités et des disparités d'apprentissage peine à s'appuyer aujourd'hui sur une connaissance suffisamment documentée, du fait de la non régularité des évaluations sur les acquisitions des élèves, de l'absence d'une cartographie des vulnérabilités et d'une carte scolaire connue par tous et appliquée partout.	Les évaluations PASEC ont permis de mesurer l'ampleur du problème mais ne sont pas suffisantes pour piloter les politiques au niveau local. Il est prévu de mener des évaluations régulières des apprentissages, de mettre en place une cartographie des vulnérabilités et au niveau des écoles des dispositifs de suivi des élèves (filles/garçons) permettant d'identifier les enfants en situation de risque de décrochage scolaire.
Coordination sectorielle : dialogue sectoriel inclusif et action coordonnée	Les innovations mises en place sont le plus souvent le fruit d'expériences pilotes initiées par les partenaires du secteur. La convergence / cohérence de ces pilotes n'est pas nécessairement recherchée.	Il est nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme que les dispositifs soient mis en place pour garantir la convergence / cohérence et la soutenabilité des différentes interventions pour en améliorer l'efficacité et la pertinence. C'est pourquoi il est retenu de développer à tous les niveaux du système des mécanismes et des instances de coordination pour renforcer notamment le dialogue autour des problématiques les plus saillantes.
Coordination sectorielle : mobilisation et allocation coordonnées des financements	<p>La modalité projet continue à être la plus dominante au niveau du secteur de l'éducation et de la formation pour la mise en œuvre des appuis financiers des partenaires du secteur, ce qui ne favorise pas l'alignement des interventions aux priorités. On constate cependant une augmentation des interventions en appui budgétaire sans qu'elles ne soient coordonnées.</p> <p>Les analyses montrent également des disparités dans les allocations de ressources qu'il convient d'adresser si on veut réduire les inégalités constatées.</p>	L'alignement sur des procédures communes sera recherché dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme. C'est ainsi qu'une réflexion est en cours pour l'identification d'un schéma d'alignement des interventions des différents partenaires et particulièrement dans un premier temps celles de l'ABS et son utilisation par les partenaires du secteur. Des mécanismes de suivi et de supervision conjoints sont définis et mis en place par les Ministères du Secteur et leurs partenaires techniques (comités de pilotage communs, missions de supervision conjointes, etc.). L'objectif recherché est d'assurer la cohérence et la pertinence des interventions.
Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation	Les dépenses en appui des réformes visant la qualité sont des dépenses courantes non salariales, fréquemment sujettes à des régulations budgétaires en cours d'exercice et dont les procédés d'engagement sont parfois complexes (beaucoup d'engagements de faibles montants, chacun spécifiquement documenté), ce qui pénalise particulièrement les écoles (elles n'ont pas bénéficié de budget de fonctionnement ces deux dernières années), il est aussi rapporté une	La définition de critères d'allocation des ressources tenant compte de la nécessité de réduire les disparités d'apprentissage et les vulnérabilités est une activité importante de cette réforme. Ces critères seront concertés avec les partenaires du secteur et connus de tous. Leur application sera rendue publique pour en garantir la transparence.

Facteurs favorables	Dysfonctionnements constatés	Prise en compte dans la mise en œuvre de la réforme
	déperdition des ressources tout au long du circuit de la dépense publique.	

2.4. Théorie du changement

Résultat final	Axes	Résultats intermédiaires	Résultats immédiats	Extrants
Réduire les vulnérabilités et les disparités pour améliorer la qualité des apprentissages	Amélioration du pilotage de la qualité au niveau déconcentré (Inspections d'Académies, IEF, établissements et écoles) par une meilleure prise en charge des vulnérabilités et des disparités en rapport avec les collectivités territoriales	Structures du niveau déconcentré disposant et utilisant des mécanismes de pilotage de la qualité qui prennent en compte les vulnérabilités et les disparités notamment entre filles/garçons	Contrats de performances avec ciblage des inégalités et des vulnérabilités mis en œuvre	Mécanismes de pilotage (carte scolaire, cartographie des vulnérabilités, tableaux de bord, immatriculation des élèves, etc.) mis en place. Projet académique intégrant les enjeux d'égalité et de vulnérabilité notamment entre hommes/femmes ou garçons/filles élaboré Organes de gestion fonctionnels mis en place au niveau déconcentré
	Renforcement de l'implication des acteurs locaux dans l'accompagnement de la définition et la mise en place de stratégies de remédiations pour favoriser les apprentissages	Stratégies endossées par les acteurs locaux définies et mises en œuvre dans les établissements et écoles prioritaires pour réduire les vulnérabilités et les disparités d'apprentissage	Financements axés sur les besoins accordés aux académies pour favoriser la mise en place des activités visant la réduction des vulnérabilités et des disparités	Dispositif de suivi et d'évaluation redynamisé pour renforcer la redevabilité
			Mécanisme de repérage précoce des enfants vulnérables ou en situation de décrochage scolaire mis en place au niveau de chaque école / établissement avec l'implication des autorités décentralisées et des communautés	Organes de détection de la vulnérabilité (OVDS et CAVE) fonctionnels
			Les projets d'écoles / établissement tenant compte notamment de la mise en place de remédiation en faveur des enfants en situation de décrochage scolaire élaborés et endossés par les partenaires de l'école	Projets d'écoles / établissement harmonisés, élaborés, approuvés par les partenaires de l'école. Projets d'écoles mis en œuvre avec les parties prenantes.
			Les écoles ciblées bénéficiant de ressources adéquates pour la mise en œuvre de leur projet d'école / établissement.	Ecoles et établissements vulnérables dotés d'enseignants qualifiés et en nombre suffisant Ecoles et établissements vulnérables dotés en matériel didactique et pédagogique en quantité suffisante Ecoles et établissements vulnérables mis à niveau selon les normes et standard de qualité

Résultat final	Axes	Résultats intermédiaires	Résultats immédiats	Extrants
	Consolidation de la gouvernance du secteur (données probantes désagrégées, coordination, harmonisation, alignement efficacité des dépenses)	Défis identifiés dans l'analyse des facteurs favorables adressés pour améliorer la mise en œuvre des politiques du secteur.	Données désagrégées sur les résultats des élèves utilisées dans la définition des priorités d'intervention harmonisation et alignement des interventions des partenaires avec les dispositifs nationaux renforcés	écoles disposent de budget de fonctionnement régulier et à temps Rapports d'évaluations des acquisitions des élèves désagrégés par sexe disponibles Priorités identifiées à l'issue des évaluations mises en œuvre Schéma d'alignement des interventions (Manuel de procédures) disponible et utilisé par les partenaires du secteur Mécanismes de suivi et de supervision communs définis et mis en place Critères d'allocation des ressources (humaines, matériels, financières) révisés et mis en place Critères appliqués et transparente connu de tous
			Processus de suivi et de prise de décisions renforcés pour redynamiser la coordination aux niveaux central et déconcentré	Résultats de l'évaluation du dispositif de coordination et du suivi (SCG) utilisés pour améliorer les dispositifs existants Rencontres régulières organisées pour renforcer le suivi et le pilotage de la politique éducative avec un accent particulier sur la réforme prioritaire Instances de coordination fonctionnelles au niveau déconcentré (participation des différentes familles d'acteurs)
Hypothèses :				
<ul style="list-style-type: none"> Le financement est assuré ; Les parties prenantes jouent leurs rôles ; Les décideurs soutiennent la réforme. 				

Cette théorie du changement est élaborée pour expliquer comment, sur la base d'hypothèses, relever la qualité des apprentissages des élèves surtout en situation de vulnérabilité pour que davantage d'enfants (garçons et filles, ruraux et urbains, riches et pauvres, quelles que soient leurs régions et leurs vulnérabilités) disposent des compétences requises pour la poursuite de leur scolarité.

Elle engage une mise en place des mécanismes au niveau des structures de coordination et pilotage (IA, IEF, District, écoles/établissements) qui renforcent la performance des processus identifiés comme essentiels. Pour chacune d'elles, une analyse causes-effets est réalisée de manière à déclencher les leviers d'actions qui permettront d'atteindre les résultats.

La réalisation de ces différents aspects repose sur une amélioration de la gouvernance notamment dans les dimensions jugées priorité haute et moyenne dans l'analyse des facteurs favorables.

Au niveau des structures déconcentrées, l'effectivité des outils de pilotage (la carte scolaire, la cartographie des vulnérabilités, les tableaux de bord, et l'immatriculation des élèves), la mise en place de projets académiques et la redynamisation des organes de gestion assurent une mise en œuvre efficace des contrats de performance. A cet effet, la prise en charge des questions de vulnérabilités et de disparités notamment entre hommes/femmes ou garçons/filles bénéficie de financements tenant compte des besoins des académies et d'un accompagnement dans l'utilisation optimale de ces ressources. Cette situation se traduit par une mise en œuvre des activités visant la réduction des vulnérabilités et des disparités d'apprentissage.

La mise en œuvre de ces activités s'effectue avec une intervention active des organes de suivi et d'évaluation qui produisent et diffusent au grand public les résultats ; ce qui renforce la redevabilité.

En somme, le niveau de pilotage déconcentré se renforce par une prise en charge des questions de vulnérabilités et de disparités notamment entre hommes/femmes ou garçons/filles avec des mécanismes internalisés.

Par ailleurs, au niveau des écoles et établissements, le système de référencement (VBG) et les organes tels que les OVDS et les CAVE constituent les principaux mécanismes de repérage précoce des élèves filles comme garçons vulnérables ou en situation de décrochage scolaire au niveau de chaque école / établissement avec l'appui du CGE. A cela s'ajoutent les instruments de pilotage, comme les projets d'école et d'établissement approuvés par les parties prenantes et mis en œuvre de manière concertée avec les acteurs locaux concernées (AME¹⁷, GPF¹⁸, ONG spécialisées, etc.). Ces projets contribuent à une meilleure prise en charge des élèves vulnérables. Ainsi, la dotation suffisante en intrants, (enseignants qualifiés, matériel didactique, matériel d'hygiène pour les filles, budget de fonctionnement, mise à niveau des écoles, etc.) sont les principales ressources à la disposition des écoles et établissements dans la mise en œuvre de leur projet.

La conduite de la réforme s'appuie également sur une bonne maîtrise des données désagrégées sur les acquisitions des élèves à travers l'exploitation des rapports d'évaluations. Cela permet la mise en œuvre des priorités identifiées. Les écarts d'apprentissage notamment entre garçons/filles feront l'objet d'une attention particulière pour renforcer l'équité à ce niveau.

¹⁷ Association des mères d'élèves

¹⁸ Groupement de promotion féminine

L'ensemble de ces mesures fonde la stratégie soutenue par les acteurs pour réduire les vulnérabilités et les disparités notamment entre garçons/filles au niveau local.

Il est attendu de cette réforme une amélioration de la coordination et du pilotage à tous les niveaux ce qui va permettre d'améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions.

3. ALIGNEMENT ET HARMONISATION DES RESSOURCES DES PARTENAIRES

Les partenaires, pour soutenir cette réforme, vont accompagner le nouveau cycle de planification et sa mise en œuvre, renforcer leurs mécanismes de coordination, aligner les financements et en assurer le suivi évaluation. En plus des contributions régulières de l'Etat au secteur de l'éducation, les partenaires, d'un commun accord, mettront leurs intérêts, leurs ressources et leurs capacités au service de la réforme prioritaire susceptible de transformer le système, en s'attaquant aux points de blocage spécifiques.

3.1. L'appui budgétaire sectoriel (ABS) : instrument d'alignement

Le Sénégal a une longue expérience de la modalité appui budgétaire. Cette modalité a été utilisée pour le dernier financement du PME. Elle continuera avec le prochain STG et avec les ABS (en cours ou en préparation) des partenaires mobilisés pour permettre au Sénégal de bénéficier de la dotation du fonds à effet multiplicateur. Les critères d'éligibilité pour l'appui budgétaire du Sénégal à savoir la politique de l'éducation, la stabilité du cadre macro-économique, la Gestion des Finances Publiques et la transparence budgétaire sont vérifiées depuis de nombreuses années.

L'appui budgétaire est la modalité la plus alignée au financement des stratégies nationales et aux procédures d'exécution nationales, conformément à la déclaration de Paris. Les fonds, directement versés au Trésor public, sont fongibles avec les ressources publiques. La modalité permet au pays d'avoir la latitude nécessaire pour financer ses priorités suivant ses propres procédures.

Le Gouvernement du Sénégal et ses partenaires ont décidé, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme prioritaire, de travailler sur une matrice des indicateurs qui s'appuie sur les résultats attendus de la réforme prioritaire pour le choix des indicateurs de décaissement des tranches des futurs ABS. Il est également retenu de mettre en place un comité conjoint pour assurer le suivi des ABS du secteur et négocier les financements du plan d'action annuel du secteur avec le Ministère des finances en vue de garantir l'atteinte des objectifs fixés.

La possibilité d'intégrer des conditions préalables au démarrage et des conditions spécifiques pour la mise en place des ABS sera étudiée au moment de l'instruction pour permettre de prendre en compte rapidement, si nécessaire, des besoins prioritaires du secteur.

3.2. Tableau des financements nationaux récents

L'évolution du financement de l'éducation sur les ressources publiques depuis 2018 se présente comme suit en millions de FCFA :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Exécuté	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget
Dépense pour l'éducation	669 768	725 767	789 373	878 074	1 026 625	1 129 659
Par Ministère						
MEN	431 037	476 940	526 271	559 356	673 151	778 549
MEFPA	30 952	52 469	58 805	65 199	72 467	85 859
MESRI	206 909	195 287	203 228	250 908	278 589	262 592
ANPECTP	870	1 070	1 070	2 611	2 419	2 659
Par nature de dépense						
Titre 2 - Personnel	374 312	374 396	439 863	482 973	576 371	671 497
Titre 3 - Biens et services	77 542	74 614	74 080	70 335	93 912	96 341
Titre 4 - Transferts courants	184 679	164 269	170 148	234 892	214 311	211 912
Titre 5 - Investissements	6 900	80 350	69 160	59 096	74 221	96 963
Titre 6 - Transferts Capital	26 336	32 138	36 123	30 778	67 810	52 947
Total des dépenses courantes du secteur	636 532	613 279	684 090	788 200	884 594	979 749
En % des dépenses de l'Etat hors dette	21,90%	24,10%	24,60%	24,10%	23,58%	23,95%
Personnel en % Dépense pour l'éducation	55,89%	51,59%	55,72%	55,00%	56,14%	59,44%
Autres dépenses courantes en % Dépense pour l'éducation	39,15%	32,91%	30,94%	34,76%	30,02%	27,29%
Investissements en % des Dépense pour l'éducation	4,96%	15,50%	13,34%	10,24%	13,83%	13,27%
En % du PIB	4,80%	5,75%	5,60%	5,75%	6,07%	5,94%

Sources : PAP 2020 et 2021, RAP 2019, LFR2 2022 et LFI 2023

La priorité accordée par le Sénégal au secteur de l'éducation n'est plus à démontrer comme le confirme le tableau ci-dessus. Il reste cependant à déplorer le faible niveau du budget d'investissement qui est accordé au secteur. Il conviendra de corriger cette situation à l'avenir pour permettre au secteur de mettre en œuvre la réforme prioritaire dont les principaux appuis utilisent la modalité appui budgétaire.

L'examen du budget voté en 2023 montre que les dépenses courantes hors personnel, exécutées au niveau des IA, IEF et écoles/établissements, représentent moins de 2% du budget du MEN. Il est donc nécessaire, si l'on veut adresser les inégalités locales et réduire les vulnérabilités, de renforcer la disponibilité des moyens à ce niveau.

3.3. Tableau des financements extérieurs

3.3.1. Les financements en cours

La répartition des financements extérieurs selon les différentes sources se présente comme suit :

Bailleur	Enveloppe ¹⁹ (En millions de dollars USD ²⁰)	Domaines d'interventions	Période de mise en œuvre	Modalités du financement
AFD	16	Réhabilitation et construction de Collège et Lycée	2021-2026	Projet
GPE/SCG	0,7 ²¹	Renforcement des capacités	2022-2023	Projet
AFD/PADES	5,5	Appui à la mise en œuvre du PAQUET	2020-2025	Projet
UNICEF	27,7	Amélioration de l'accès : appui au développement d'offres alternatives, enfants hors écoles, inclusion scolaire et autonomisation des filles). Amélioration de la qualité (formation des enseignants, MOHEBS, développement du préscolaire). Gouvernance et coordination sectorielle	2019-2023	Projet
UNESCO	1,4	Alphabétisation, formation professionnelle, digitalisation et ressources éducatives	2022-2024	Projet
Luxembourg/ PIC IV	14	Formation professionnelle	2018-2023	Projet
GIZ en cours	65,5	Formation professionnelle	2020-2024	Projet
GIZ en préparation	18,19	Formation professionnelle	2024-2027	Projet
Italie/PASEB	2,33	Accès à l'éducation de base, amélioration de la qualité et Gouvernance	2018-2023	Projet
Italie/Faire l'école	1,1	Education inclusive	2021-2023	Projet
Italie/faire l'école+	10,8	Education inclusive	2023-2025	Projet
Italie/DEECLIQ	1,5	Education inclusive (renforcement des capacités, sensibilisation)	2022-2023	Projet
BM/PAPSE	100	Capacitation des enseignants et soutien des élèves, résilience du système et inclusion, gouvernance	2022-2027	Projet
BM/SWEDD (volet maintien des filles à l'écoles)	19,9	Égalité filles/garçons	2023-2027	Projet
USAID/lecture pour tous	0,37	Amélioration de la qualité (lecture premières années) ; Gouvernance	2016-2023	Projet
USAID/RELIT	15,78	Amélioration de la qualité (lecture premières années) ; Gouvernance	2022 - 2026	Projet
JICA/PAAME2	5,2	Amélioration de l'apprentissage des mathématiques à l'élémentaire	2020-2025	Projet
AMC	4,6	AT-PSE : réformes de gestion des finances publiques de l'UÉMOA dans 5 ministères dont le MEN et le MFPAI	2019-2026	Projet

Source : DPRE et partenaires

De la sorte, la disponibilité des financements extérieurs ne constituera pas un goulot d'étranglement. En revanche, la coordination des activités de cet ensemble pose un défi, pris en compte dans ce Pacte à travers l'élaboration d'un plan d'action annuel regroupant l'ensemble des interventions et les modalités d'alignement favorisant un pilotage et des mécanismes de suivi commun.

¹⁹ disponible ou en cours d'instruction pour le secteur

²⁰ Taux de change Dollars XOF 602CFA

3.3.2. Les financements anticipés

Dans le cadre du nouveau schéma de financement du partenariat mondial pour l'éducation certains partenaires du secteur se sont mobilisés pour faire bénéficier au Sénégal des dotations du fonds à effet multiplicateur (voir ci-dessous). Ils ont à cet effet entamé la préparation de nouveaux financements à travers la modalité ABS pour favoriser le financement de la réforme prioritaire. Les engagements sont repris dans le tableau ci-dessous :

Bailleur	Enveloppe en millions USD	Domaines d'intervention	Période de mise en œuvre	Modalité de financement
JICA	82,5	Amélioration de l'accès, amélioration qualité apprentissage en Mathématiques et en sciences, amélioration du pilotage et de la gouvernance	2023-2025	ABS
AMC	39,4	Apprentissage de la lecture et du calcul à l'élémentaire et au moyen, avec notamment une étude sur les déperditions scolaires des garçons ; L'institutionnalisation de l'égalité hommes/femmes et de l'équité ; La gestion des finances publiques.	2023-2028	ABS
AFD	38,6	Appui à la réforme prioritaire	2024-2027	ABS
UE (Volet Education formation)	16,46	Amélioration des compétences de base des jeunes, renforcement de l'offre et de la qualité des formations en adéquation avec le marché de l'emploi,	2022-2024	ABS

3.4. Emploi des ressources du PME

3.4.1. Appui en renforcement des capacités SCG

Le financement indicatif du PME porte sur un montant de 2,4 millions USD. Cette ressource sera dédiée à l'appui aux différents travaux de renforcement de capacités à réaliser à partir de 2023.

- L'appui pour conduire des analyses approfondies (RESEN²² et évaluation de la mise en œuvre de la première phase du PAQUET) et l'élaboration de la phase 2 (2023-2026) du PAQUET notamment le modèle de simulation macro financier, le plan d'action, etc.
- L'appui pour le renforcement de la coordination sectorielle à travers l'organisation de revues sectorielles annuelles conjointes et de leurs suivis, l'animation et la structuration du dialogue sectoriel dans le cadre du pilotage du secteur (hors revues sectorielles annuelles conjointes), le renforcement des processus des appuis budgétaires, l'alignement des partenaires avec les priorités du système éducatif, l'analyse de l'efficacité des dépenses d'éducation.

²² Avec l'appui financier de l'AMC, de la GIZ, de LUXDEV, de l'UNICEF et de l'UNESCO

3.4.2. Appui pour la transformation du système STG et le Fonds à effet multiplicateur

Les financements indicatifs du PME sont constitués du STG pour 38,22 millions USD et du fonds à effet Multiplicateur²³ à hauteur de 40 millions USD. Ces financements qui seront fusionnés feront l'objet d'une requête unique et serviront à financer la mise en œuvre du programme aligné sur la réforme prioritaire. Ils seront intégrés dans la programmation annuelle du Secteur avec l'ensemble des ressources disponibles y compris le budget général.

3.4.3. Décaissement financement complémentaire du STG

Des indicateurs ont été retenus pour mesurer le niveau de redressement du facteur favorable « mobilisation coordonnée des ressources » auquel a été accordé une priorité haute. L'atteinte des cibles fixées à ces indicateurs sera évaluée à mi-parcours de la mise en œuvre du pacte de partenariat. Leur atteinte permettra le décaissement de la part complémentaire du fonds STG. Il s'agit de :

- La lettre d'entente entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers est révisée et signée en début 2024 ;
- Le Comité technique conjoint se réunit au moins 4 fois par an à partir de 2024 ;
- Le comité conjoint ABS de haut niveau se réunit au moins 2 fois par an à partir de 2024 ;
- Une Matrice conjointe pour le suivi des ABS est disponible en fin 2023 et fait l'objet d'un suivi régulier ;
- Un Plan d'action annuel budgétisé est disponible en juin 2024 et comprend les différentes interventions dans le secteur par bailleur de fonds y compris le budget de l'Etat.

4. SUIVI - ÉVALUATION

4.1. Le Dispositif de suivi

Les dispositifs de suivi et d'évaluation mis en place pour le PAQUET-EF sont destinés à perdurer au cours de la planification à long terme à venir. En effet les instances et les dispositifs étant rodés, il n'y a donc pas lieu de prévoir la création de nouveaux organes ; il s'agira plutôt de redynamiser leur fonctionnement. Ces dispositifs seront améliorés sur la base des résultats de leur évaluation prévue sur le fonds de renforcement des capacités. Sans anticiper sur ces résultats, les rencontres seront plus régulières ce qui va permettre d'assurer un meilleur suivi et pilotage de la réforme prioritaire. De telles rencontres seront participatives et s'étendront du niveau central au niveau déconcentré.

Pour favoriser l'orientation des financements pour la mise en œuvre de la réforme prioritaire des discussions seront menées avec le Ministère des Finances en vue de trouver un mécanisme appropriée de suivi et de dialogue qui favorisera l'implication des Ministères en charge du secteur de l'éducation et les partenaires concernés. Ce mécanisme devra permettre d'harmoniser les interventions et favoriser le financement de la réforme.

²³ Selon un ratio de 1 dollar pour 3 dollars mobilisés par ailleurs

Pour le suivi de la réforme, un Comité de dialogue et de suivi sera mis en place. Le comité sera présidé par le secrétaire général du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et comprendra les bailleurs intervenant en modalité ABS, le chef de file des partenaires techniques et financiers et les partenaires qui appuient la mise en œuvre de la réforme et sera élargi aux représentants des autres ministères du secteur et au Ministère des finances. Il aura notamment pour mission d'organiser le dialogue et d'appuyer le suivi des conditions liées aux Appuis budgétaires accordés par les partenaires au développement en faveur du MEN à travers une matrice commune qui sera développée à cet effet.

Pour améliorer le suivi de la mise en œuvre de la réforme prioritaire des réunions trimestrielles seront organisées par sous-secteur.

Les conclusions de ces réunions seront examinées à l'occasion des réunions ordinaires ou extraordinaires du Comité directeur et de la plénière du GNPEF et dans une nouvelle section du rapport annuel de performance (RAP).

4.2. Les outils de suivi évaluation

Les principaux outils de suivi évaluation qui seront utilisés dans le cadre de la réforme s'inscrivent dans la logique de ceux utilisés pour le PAQUET-EF. La grande nouveauté résidera dans l'élaboration de plans d'actions annuels détaillés qui regroupent l'ensemble des interventions dans le secteur par Bailleur y compris le Gouvernement et faisant ressortir celles liées spécifiquement à la réforme prioritaire. Le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions fera l'objet d'un suivi et sera présenté lors des revues sectorielles avec un focus sur la mise en œuvre de la réforme prioritaire.

Au niveau déconcentré, le projet académique en cohérence avec le Plan d'actions sectoriel du PAQUET-EF, prendra en compte les projets de circonscription éducative, leur déclinaison annuelle fera l'objet d'un suivi particulier par les instances de coordination et de pilotage au niveau régional pour garantir la cohérence avec les objectifs de la réforme prioritaire. Au niveau des écoles les projets d'école/établissement s'inscrivent dans la même logique. Les écoles/établissements prioritaires feront l'objet d'un suivi particulier par les IEF.

4.3. Les indicateurs de suivi évaluation

Les indicateurs du Pacte de Partenariat sont des outils de suivi et non des cibles. Certains sont dans le champ du facteur favorable relatif aux financements, pour lequel les progrès à réaliser relèvent d'une priorité élevée.

Au titre des effets que le Pacte de Partenariat est susceptible de produire en propre, la proportion de l'aide extérieure employant des modalités alignées sur le budget et les procédures nationales est un bon indicateur de la vitalité des partenariats et du caractère fédérateur du Pacte. Ceci peut être complété par la croissance de la mobilisation des financements publics nationaux (part du budget du secteur en dépenses courantes sur le budget de l'État en dépenses courantes hors service de la dette) et, en valeur absolue, le montant total des appuis extérieurs à la mise en œuvre de la réforme prioritaire, signe de l'attractivité du Pacte et des progrès du secteur. D'autres indicateurs seront utilisés pour

mesurer les progrès dans la gouvernance au niveau des IA, IEF et des écoles prioritaires et l'impact sur les apprentissages des élèves. La matrice des indicateurs est présentée en annexe. Le système d'information sera renforcé pour permettre de renseigner, de façon désagrégée et à temps, tous les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la réforme prioritaire.

4.4. Apprentissage

Le Pacte de Partenariat ne constitue ni une planification, ni une programmation opérationnelle. Il s'agit d'un document qui « *ne doit pas se substituer à un plan sectoriel de l'éducation, mais plutôt constituer une déclaration d'intention décrivant la manière dont les partenaires œuvreront ensemble pour accompagner un processus de réforme à l'échelle du système* »²⁴.

Les effets d'apprentissage que l'on peut attendre de la mise en œuvre de ce pacte de partenariat sont du domaine de la solidité des partenariats et du caractère fédérateur de la réforme prioritaire. Le processus participatif d'identification de la réforme prioritaire, l'engagement de certains partenaires à travers une modalité alignée aux processus nationaux et les dispositions retenues pour intégrer la réforme prioritaire dans le processus de planification en cours sont de nature à garantir l'adhésion de tous aux objectifs de la réforme.

Les modalités retenues pour la programmation et le suivi de la mise en œuvre de cette réforme devront permettre de fédérer les différentes interventions en vue d'atteindre les objectifs fixés.

De même, la mise en place et ou la redynamisation des instances de coordination et de pilotage à tous les niveaux sont de nature à favoriser l'appropriation de la réforme par les acteurs et de créer une dynamique qui profitera au secteur dans son ensemble.

Les évaluations régulières des apprentissages permettront de mesurer les progrès réalisés mais aussi d'orienter si nécessaire les interventions pour corriger les faiblesses et/ ou les inégalités persistantes.

Au cours des exercices annuels de planification, la co-construction du programme d'activités annuel pour l'année suivante, permettra l'alignement et la coordination des investissements à tous les niveaux. Chaque année, la préparation du plan d'action sera l'occasion pour affiner certaines questions en vue de mieux refléter l'évolution des besoins du système éducatif, l'examen et l'analyse des données générées et les défis émergents dans la mise en œuvre de la réforme et au-delà, du PAQUET-EF.

Un plan opérationnel de suivi-évaluation sera élaboré lors de la préparation du document de programme pour documenter et suivre les progrès de la mise en œuvre de la réforme prioritaire.

²⁴ Guide de préparation du Pacte de Partenariat, p. 8.

Ministre de l'Éducation nationale
Président du GNPEF



Docteur Cheikh Oumar ANNE

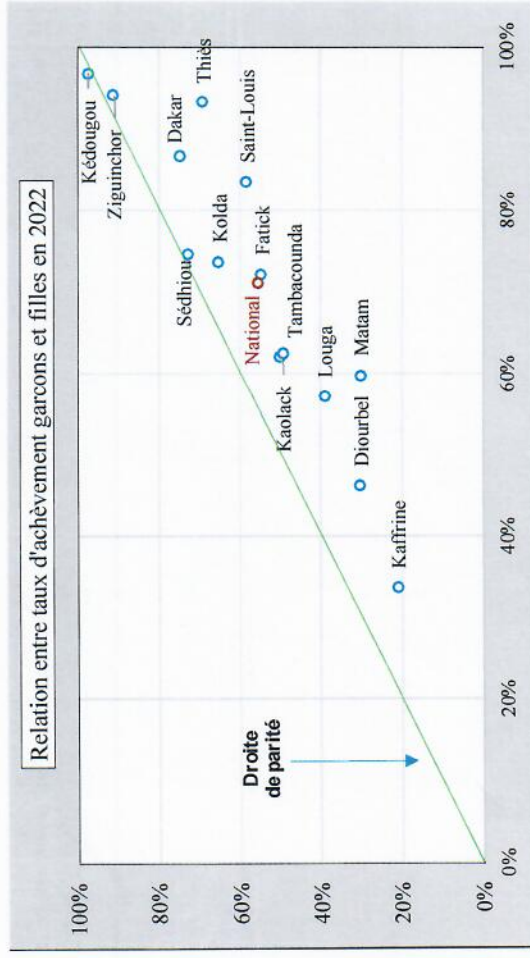
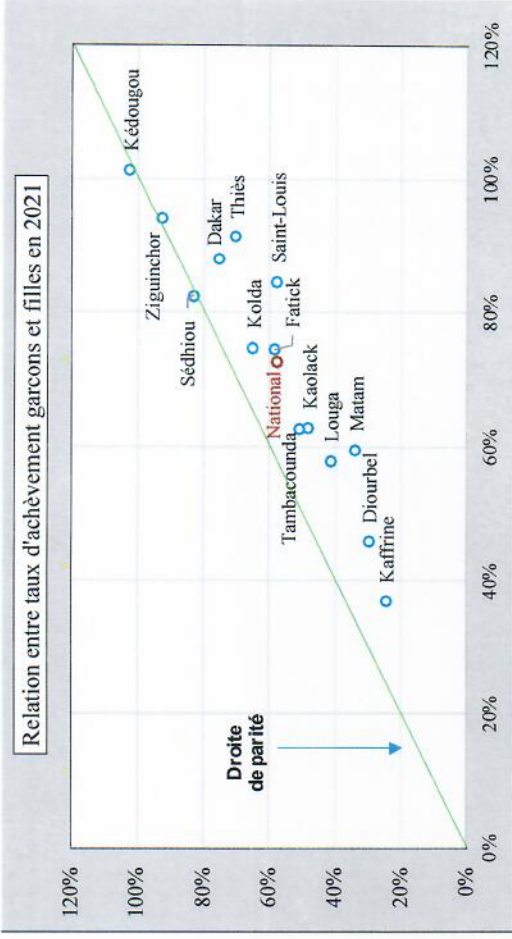
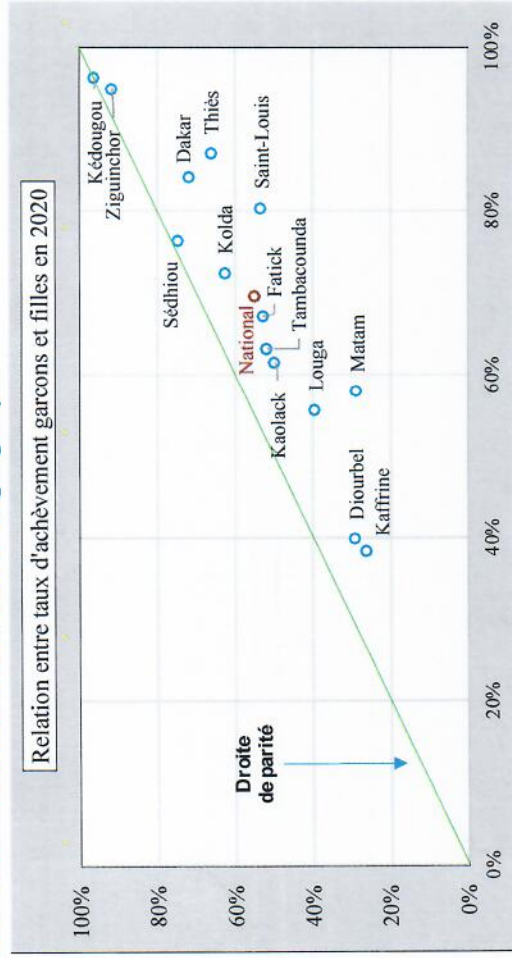
Représentant Résident de l'UNICEF
Agence de Coordination du GNPEF



Silvia Danailov
Représentante

Madame Sylvia DALAINOV

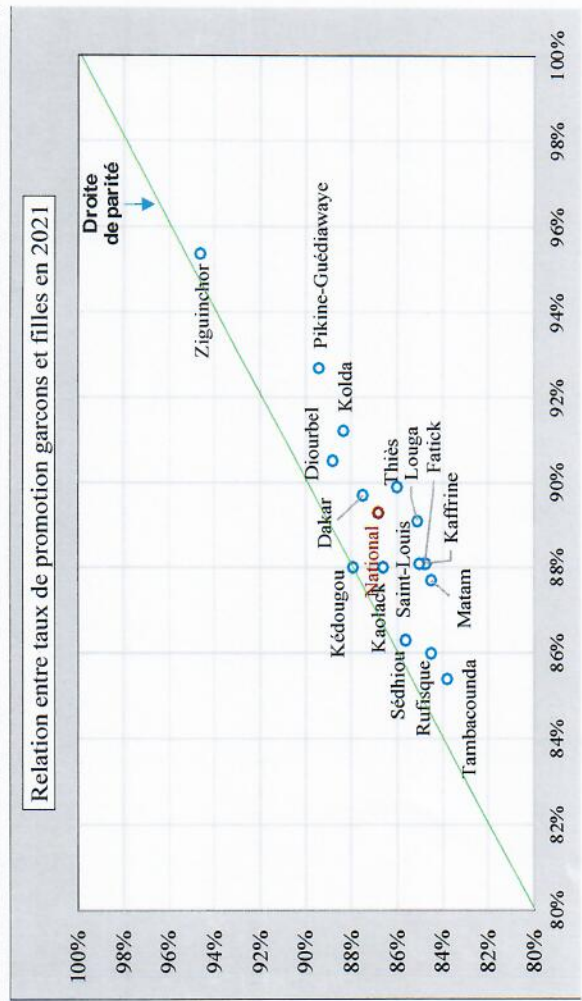
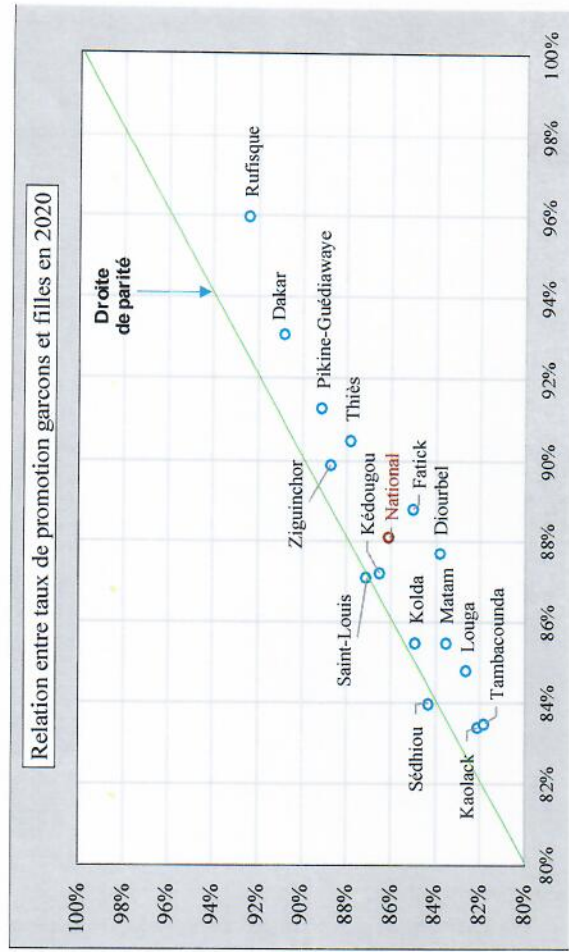
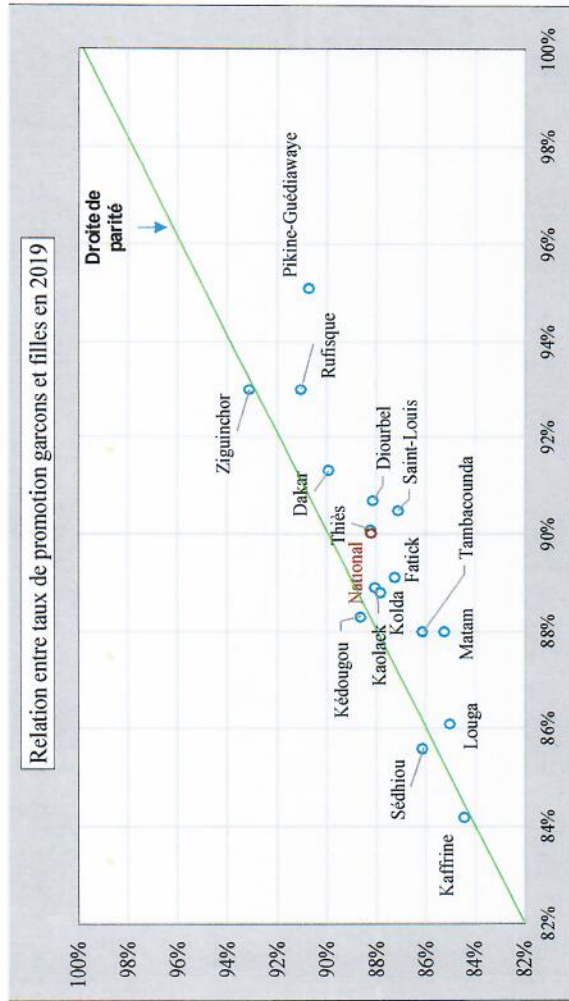
Annexe 1 : Indicateurs de flux désagrégés par



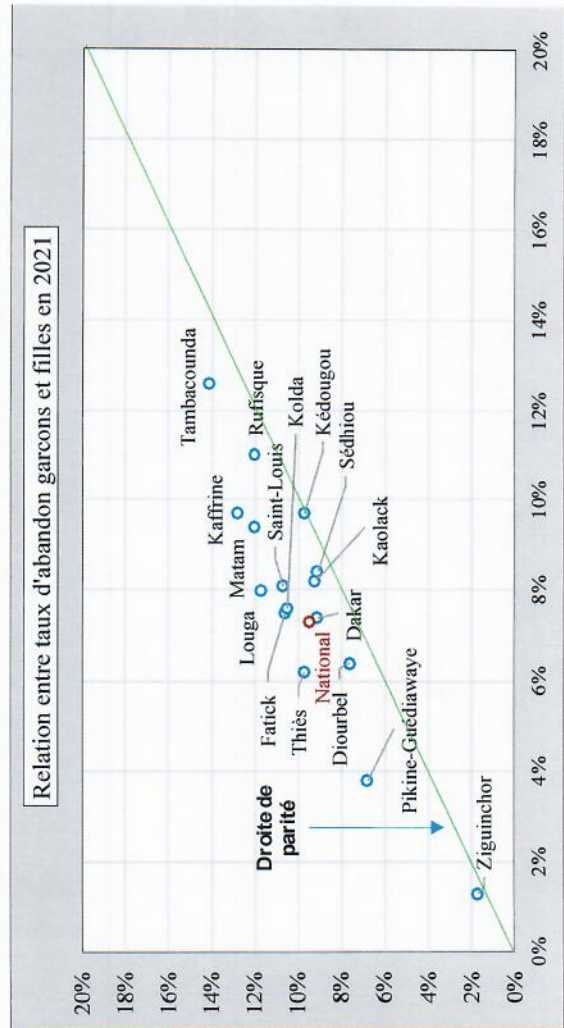
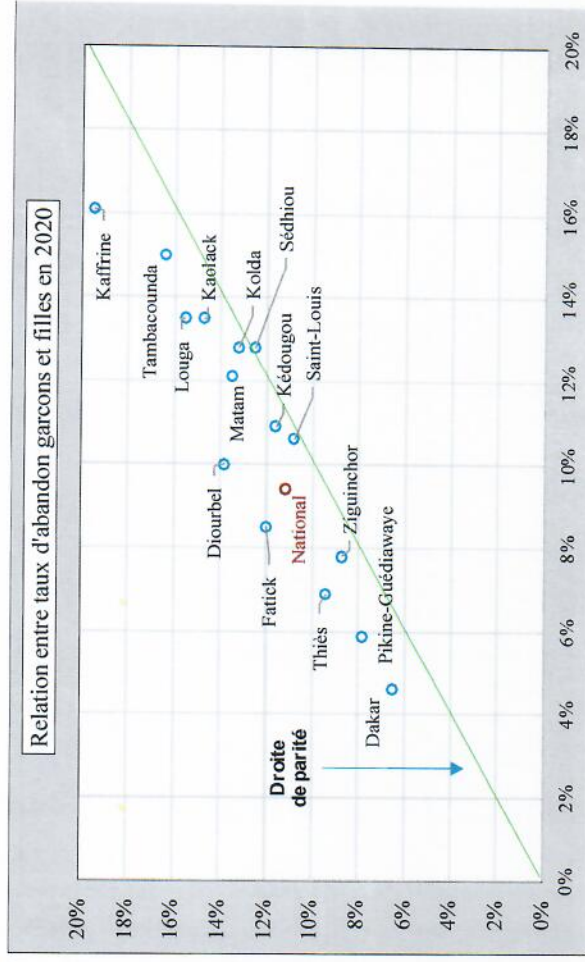
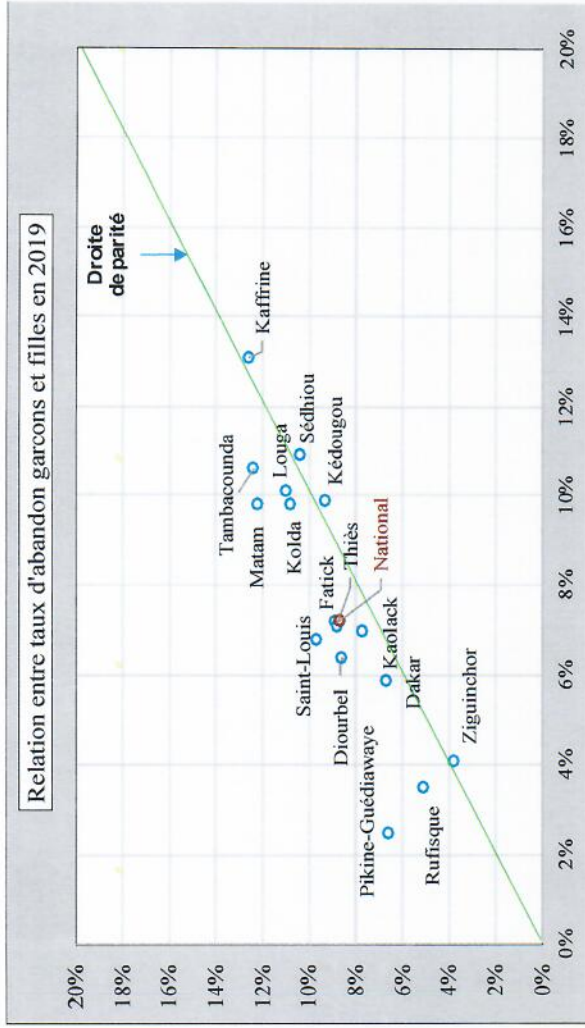
sexedisparité régionale dans les taux d'achèvement filles et

garçon

Disparités académiques dans les taux de promotion des filles et des garçons



Disparités académiques dans les taux d'abandon des filles et des garçons



Annexe 2 : Matrice des indicateurs de suivi du Pacte de partenariat²⁵

Résultat Intermédiaire	Résultat immédiat	Indicateur	cible	périodicité	Responsable
1. Structures du niveau décentralisé disposant et utilisant des mécanismes de pilotage de la qualité qui prennent en compte les vulnérabilités et les disparités y compris entre filles et garçons		- Taux d'accroissement annuel du budget alloué aux académies hors dépenses du personnel (en lien avec les priorités) - Pourcentage d'académies utilisant les mécanismes de pilotage de la qualité qui prennent en compte les vulnérabilités et les disparités entre les élèves filles/garçons	Au moins 3%	Annuelle	DAGE
			Au moins 90%	Annuelle	DPRE
	1.1. Contrats de performances avec ciblage des inégalités et des vulnérabilités mis en œuvre	Pourcentage d'académies ayant mis en œuvre au moins 75% de leur contrat de performance annuel intégrant les questions de vulnérabilités et de disparités.	Au moins 90%	Annuelle	DPRE
	1.2. Financements axés sur les besoins accordés aux académies pour favoriser la mise en place des activités visant la réduction des vulnérabilités et des disparités	Taux de couverture des besoins de financement visant la réduction des vulnérabilités et des disparités dans le cadre du contrat de performance académique.	Au moins 85%	Annuelle	DPRE
	1.3. Dispositif de suivi et d'évaluation redynamisé pour renforcer la redevabilité	Pourcentage d'académies ayant mis à la disposition du grand public le rapport technique tt financier trimestriel validé de leur contrat de performance annuel intégrant les questions de vulnérabilités et de disparités.	100%	Annuelle	DPRE
2. Stratégies endossées par les acteurs locaux définies et mises en œuvre dans les établissements et écoles prioritaires pour réduire les vulnérabilités et les disparités d'apprentissage		- % d'écoles/établissements disposant à temps de leurs budgets de fonctionnement - Pourcentage d'enfants vulnérables pris en charge dans les stratégies de réduction de la vulnérabilité (désagrégé par sexe)	- Au moins 90% Au moins 10% des enfants dans l'élémentaire	Annuelle	DPRE
				Annuelle	DPRE

²⁵ Une matrice complète avec la méthode de calcul de chaque indicateur est en cours d'élaboration par les services de la DPRE

Résultat Intermédiaire	Résultat immédiat	Indicateur	cible	périodicité	Responsable
	2.1. Mécanisme de repérage précoce des enfants vulnérables ou en situation de décrochage scolaire mis en place au niveau de chaque école / établissement avec l'implication des autorités décentralisées et des communautés	Pourcentage d'école/établissement ayant produit un Rapport trimestriel sur le repérage précoce des enfants vulnérables ou en situation de risque de décrochage scolaire.	90% des écoles ciblées	Annuelle	DPRE
	2.2. Les projets d'écoles / établissement tenant compte notamment de la mise en place de médiation en faveur des enfants en situation de décrochage scolaire élaborés et endossés par les partenaires de l'école	Pourcentage d'écoles / établissement endossés par les partenaires mis en œuvre au moins à 75% .	Au moins 90% des projets concernées	Annuelle	DPRE
	2.3. Les écoles ciblées bénéficient de ressources adéquates pour la mise en œuvre de leur projet d'école / établissement.	Taux de couverture des besoins de financement des projets d'écoles / établissement des écoles ciblées.	85%	Annuelle	DPRE
3. Défis identifiés dans l'analyse des facteurs favorables adressés pour améliorer la mise en œuvre des politiques du secteur.		<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de l'aide extérieure employant des modalités alignées sur le budget et les procédures nationales - Taux d'accroissement annuel des dépenses courantes du MEN hors personnel. - Taux d'accroissement annuel de la mobilisation des financements extérieurs en faveur de la réforme prioritaire 	- 40% en 2024 ; 50% en 2025 ; 60% en 2026	Annuelle	- DPRE
			- 10% par an	Annuelle	DAGE
			- % d'augmentation	Annuelle	DAGE
	3.1. Données désagrégées sur les résultats des élèves utilisées dans la définition des priorités d'intervention	Pourcentage de priorités mises en œuvre tirées des résultats des évaluations	Au moins 70%	Annuelle	DPRE

Résultat Intermédiaire	Résultat immédiat	Indicateur	cible	périodicité	Responsable
		<ul style="list-style-type: none"> - PTA sectoriel intégrant les ressources internes et externe de l'année N+1 disponible au plus tard en juin de l'année N. - Rapport de suivi de la mise en œuvre du PTA sectoriel ; - Réunions du Comité de suivi conjoint des ABS régulièrement organisées ; - Matrice de suivi conjoint des ABS (futurs) disponible - Lettre d'entente révisée signée par les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - PTA de l'année suivante disponible en juin tous les ans - Rapport de suivi de l'année écoulée disponible au mois de mars de chaque année - 3 réunions au moins organisées/an à partir de 2024 Matrice disponible en fin 2023 et utilisé régulièrement Lettre d'entente révisée et signée 	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle Une fois 	<ul style="list-style-type: none"> DPRE DPRE DPRE DPRE DPRE
	3.2. Meilleure harmonisation et alignement des interventions des partenaires avec les dispositifs nationaux				
	3.3. Critères d'allocation des ressources (intrants et budget) tenant davantage compte des vulnérabilités et des disparités utilisées	<p>Pourcentage de ressources budgétaires allouées sur la base des critères de vulnérabilités et de disparités</p>	<p>Au moins 85% par an</p>	<p>Annuelle</p>	<p>DAGE</p>
	3.4. Processus de suivi et de prise de décisions renforcés pour redynamiser la coordination aux niveaux central et déconcentré	<p>Pourcentage de décisions/recommandations appliquées issues des revues.</p>	<p>Au moins 80% en 2024 ; 90% en 2025</p>	<p>Annuelle</p>	<p>DPRE</p>